

ArODES : guide des bonnes pratiques

Version 0.1 - Créé le 26.01.2018 par Dos Santos Gwënola (HES)

Version 0.2 – Màj le 15.05.2023 par Divoux Anne-Laure (CISO)

Par sa décision R 2017/33/89 le rectorat de la HES-SO a décidé d'étendre ArODES à tous les domaines. L'Infothèque de la HEG a géré ArODES entre 2018 et 2022 et le CISO a ensuite pris le relai. Le but de ce guide est de fournir un cadre afin que les éléments suivants soient mis en place préalablement au début de l'archivage :

1. Les domaines doivent bénéficier d'un processus clair avec détermination des rôles et responsabilités de chaque acteur (chercheurs, responsable de la recherche des écoles, bibliothécaires, comité Ra&D des domaines). Une personne répondante doit être désignée pour chaque étape du processus.
2. Les domaines doivent avoir établi des délimitations¹ claires et complètes qui permettent à tous les acteurs du processus, de savoir quelle publication pourra être archivée et quelle autre ne le pourra pas. Ces délimitations sont également indispensables dans le cas où un domaine travaille avec des indicateurs.
3. Les délimitations et le processus doivent s'insérer dans les « Règles communes » définies par le rectorat².
4. Les domaines doivent avoir établi des affiliations claires et précises sur le modèle suivant pour chacune des écoles :
En français :
Nom de la haute école, HES-SO Haute école spécialisée de Suisse occidentale
En allemand :
Nom de la haute école, HES-SO Fachhochschule Westschweiz
En anglais :
Nom de la haute école, HES-SO University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland

Pour les cantons de Fribourg, Genève, Valais, afin d'éviter toute redondance, l'affiliation peut être mentionnée comme suit (à adapter cas échéant à la langue utilisée) :
Nom de la haute école, HES-SO Genève
Nom de la haute école, HES-SO Valais-Wallis
Nome de la haute école, HES-SO Fribourg

Toutes les publications d'une école doivent avoir la même affiliation dans ArODES. Il est important que la mention HES-SO figure sur la publication elle-même, dans l'affiliation de l'auteur.
5. Les domaines doivent pouvoir bénéficier d'un outil de transmission des publications (flux de mail, fichier Excel ou autre outil permettant de transmettre les métadonnées, les pdf et de demander d'autres documents ou informations) fonctionnel et efficace.

¹ Délimitations du Domaine ES disponibles sur Moodle

² [Directives HES-SO](#)

6. Il est indispensable de noter que toute publication archivée (par un bibliothécaire formé) doit être validée par une autre personne formée (bibliothécaire) afin de garantir la qualité des données.

De son côté, Le CISO s'engage à mettre à disposition les documents utiles à l'archivage (procédure) et à répondre aux questions des bibliothécaires des domaines dans un délai de 4 jours ouvrés. Adresse de messagerie : arodes@hes-so.ch.